

Règlement : Exposition du 14 au 22 août 2021

Article : 1 - Objet

L'association Pinceaux de Cocagne, en partenariat avec l'association Pains et Saveurs, la communauté de communes et la Mairie de Lautrec, organise dans les salles municipales, du 14 au 22 août 2021 une exposition artistique. Cette exposition se fait dans le cadre de la traditionnelle fête du pain du 15 août et du 12ème festival artistique en pays de Cocagne des 21 et 22 août. Des emplacements d'une dizaine de mètres carrés chacun seront attribués aux artistes.

Le nombre d'emplacements en salle est limité, la clôture des inscriptions se fera sans préavis

Article : 2 - Artistes concernés

Cette exposition est ouverte à tous les artistes plasticiens, peintres, sculpteurs etc . qu'ils soient amateurs, confirmés ou professionnels.

Article : 3 - Matériel et Supports

L'organisation ne fournit en principe aucun matériel, cependant des grilles d'exposition ou des cimaises, des tables et des chaises seront disponibles sur les emplacements. Possibilité d'apporter un complément d'éclairage.

Article : 4 - Thème

Dans la mesure du possible il est demandé aux artistes de présenter une ou deux œuvres en rapport avec le pain ou avec le cirque.

Article : 5 - Vente des œuvres et responsabilité

La vente étant sujette à réglementation, les artistes souhaitant faire commerce de leurs œuvres sont priés de fournir leur N° de siret d'artiste-auteur, ou, à défaut, une déclaration d'artiste de loisir selon le modèle proposé en annexe.

Aucune commission ne sera exigée, cependant un don de 10% sur le montant des ventes serait le bienvenu pour participer aux frais de l'association.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation. Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel. Chaque artiste dépose une liste de ses œuvres mentionnant s'il y a lieu le prix de vente et peut autoriser, en son absence, la réalisation d'une vente en son nom par l'association Pinceaux de Cocagne. Une convention spécifique sera proposée pour cela lors de l'accrochage,

Article : 6 - Inscriptions

Les droits d'inscription sont fixés à 70 €

Un repas en commun sera organisé le samedi soir 21 août. Les artistes inscrits y seront invités et leurs accompagnants pourront se joindre à eux moyennant une participation de 14 € par personne. Les enfants qui souhaitent assister au repas devront eux aussi s'inscrire à l'avance et participer à hauteur de 6 €.

L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre d'emplacements disponibles est épuisé.

L'inscription implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

Article : 7 - Droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation gratuite par les organisateurs du droit à l'image des personnes et des œuvres exposées dans le cadre des reportages de presse écrite ou télévisée, site internet et activités non lucratives des organisateurs, affiches, promotion des prochaines éditions des Pinceaux de Cocagne etc.

Article : 8 - Installation/Gardiennage/Démontage

L'accrochage aura lieu le samedi 14 août et devra être achevé à 17 heures. Le gardiennage sera assuré par les bénévoles, toutefois la présence des artistes, en particulier les 15, 21 et 22 août, est un plus pour favoriser les ventes. Le démontage pourra se faire le 22 à partir de 18 heures ou le lundi 23

Article : 9 - Dispositions diverses

L'accès des véhicules à l'intérieur du centre historique sera possible pour déposer son matériel. Ces derniers devront ensuite être garés sur les nombreuses places de stationnement disponibles en périphérie du village. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.